

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D(ASTRIDA.-

Astrida, 1e2 avril 1951.-

N° 744 / Just.

Objet:

Affaire HAMED bin SAID.-

Monsieur le Substitut,

ASTRIDA



359

Comme suite à vos lettres n° 588/RMP 956/VH du 16/3/51 et 611/RMP 956/VH du 21/3/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Hamed bin Said a payé l'amende forfaitaire de 1.000 Francs.

Conformément à votre R.I. n° 25/54/RMP 956/VH du 17/10/1950, je vous saurais gré de bien vouloir prononcer mainlevée de la saisie de 6 (six) sacs de pois ~~exécutée~~ par Monsieur l'O.P.J. Op de Beeck, de Ruhengeri (590 Kgs de pois entreposés à Ruhengeri).

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi,

à

K I G A L I.-

=====